

AS/SOC/projectenvironment(2025)1
23/01/2025

Le rôle des Parlements nationaux dans la protection du droit à un environnement sain

Conférence parlementaire

Note conceptuelle et projet de programme

14 février 2025

Abbaye de Neumünster, Grand-Duché du Luxembourg

NOTE CONCEPTUELLE

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le changement climatique constitue l'urgence la plus cruciale de notre époque, découlant d'un manque structurel d'actions durables et responsables. Le Conseil de l'Europe l'a reconnu lors de son 4^e Sommet à Reykjavik (16 mai 2023) ainsi que la nécessité d'efforts supplémentaires. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a également souligné ce fait dans son arrêt du 9 avril 2024, *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse* : il existe un consensus politique, judiciaire et scientifique sur l'impact du changement climatique sur les droits humains et sur l'urgence de combattre ses effets néfastes. Le constat est donc là et il est temps d'agir. La lutte pour la protection de l'environnement se déroule sur plusieurs fronts.

La Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe soutient une approche du Conseil de l'Europe axée sur le respect des droits humains dans les enjeux environnementaux. Parallèlement, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) s'engage à soutenir les efforts du Conseil de l'Europe et des Parlements nationaux vers la construction d'un système juridique adapté à la protection du droit à un environnement sain. En avril 2024, l'APCE a adopté la Résolution 2545(2024) « *Réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavik* » (Rapporteur M Simon Moutquin, Belgique, SOC). En 2022, l'Assemblée a également créé un Réseau de parlementaires pour un environnement sain, qui milite pour de nouvelles approches de gouvernance en matière environnementale, engage des échanges avec des experts académiques et scientifiques, des représentants de la société civile, et d'autres organes du Conseil de l'Europe, réalise des visites de terrain et partage des informations et des bonnes pratiques.

Les parlementaires de l'APCE ont un rôle clé dans la mise en œuvre effective des résolutions de l'APCE promouvant le droit à un environnement sain, qui sont principalement adressées aux États membres et à leurs autorités, y compris les parlements nationaux. En adoptant des législations nationales, en vérifiant la compatibilité des actions des gouvernements avec les normes internationales et en allouant des ressources adéquates, les parlements nationaux jouent un rôle clé pour faire progresser l'agenda de l'APCE et mieux protéger les droits humains et sociaux dans les États membres du Conseil de l'Europe. Grâce à leur accès privilégié à la population nationale, les parlementaires sont idéalement placés pour promouvoir les normes du Conseil de l'Europe au niveau national et peuvent contribuer à accroître l'acceptation des mesures internationales et nationales prises dans l'intérêt public pour protéger l'environnement.

Par ailleurs, l'APCE a encouragé les parlementaires de tous les États membres à s'engager dans la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que des conclusions et décisions du Comité européen des Droits sociaux (CEDS). En tirant des leçons des expériences d'autres pays en matière de violations de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et de la Charte sociale européenne (révisée) (CSE), les parlementaires peuvent contribuer à relever des défis similaires dans leur propre pays, notamment sur les questions environnementales relevant de la CEDH et de la CSE.

Ce n'est pas un processus à sens unique. L'APCE étant composée de représentants des parlements nationaux des 46 États membres, ses réalisations sont finalement celles des parlementaires nationaux. Le dialogue avec les parlements nationaux permet à l'APCE d'adapter la mise en œuvre de ses résolutions aux réalités nationales, en tenant compte des besoins et des capacités. La contribution des membres des parlements nationaux à cet événement est essentielle, car ces membres ont une importante responsabilité : multiplier les effets des décisions de l'APCE en rendant visibles ses travaux dans leur pays d'origine et en contribuant à la mise en œuvre effective des normes du Conseil de l'Europe au niveau national.

2. OBJECTIFS ET FORMAT

L'objectif global de cette conférence est d'accroître la capacité des parlementaires luxembourgeois et belges et des membres du Réseau parlementaire pour un environnement sain de l'Assemblée à contribuer au suivi des différentes mesures appelées par la Résolution 2545(2024) « *Réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavik* ». Il vise également à faire le point sur les bonnes pratiques existantes pour relever les défis rencontrés par le Grand-Duché du Luxembourg et la Belgique dans l'intégration du droit à un environnement sain.

La conférence aura les objectifs spécifiques suivants :

- Présenter l'ensemble des travaux du Conseil de l'Europe en cours au sujet de la **protection du droit à un environnement propre, sain et durable** et en particulier des textes pertinents de l'APCE, suivie d'un état des lieux des défis actuels, des actions entreprises et des solutions possibles apportées par les autorités nationales luxembourgeoises et belges. Ce thème vise à déterminer dans quelle mesure ce droit est protégé au Grand-Duché du Luxembourg et en Belgique, quelles mesures sont prises pour améliorer cette protection et quels obstacles sont rencontrés ;
- Encourager la réflexion autour de l'impact du **contentieux climatique et environnement**. Ce sujet explore l'influence des arrêts de la CEDH, du CEDS et de la CJUE sur les stratégies environnementales luxembourgeoises et belges ;
- Mettre en avant l'intersection des droits humains, de la protection de l'environnement et de la **responsabilité sociale des entreprises** à travers la présentation et l'analyse du contexte légal international et d'initiatives nationales pour une gouvernance d'entreprise durable ;
- Examiner la portée de **l'implication de la société civile, en particulier des jeunes**, dans les processus décisionnels environnementaux ainsi que les initiatives concrètes soutenues par le Grand-Duché du Luxembourg et la Belgique.

Cet évènement est organisé à l'initiative de la Chambre des Députés du Grand-Duché du Luxembourg. Les participants seront des parlementaires et des membres du personnel de la Chambre des Députés et du Parlement fédéral belge ainsi que des membres du Réseau pour un environnement sain de l'APCE. Experts nationaux et internationaux, représentants d'ONG et jeunes participeront activement à la conférence. Les langues de travail de la conférence seront l'anglais et le français.

PROJET DE PROGRAMME

9h00 – 9h30	ACCUEIL DES PARTICIPANT·ES
9h30 – 10h00	<i>Discourse d'ouverture</i> Claude WISELER, Président de la Chambre des Députés, Luxembourg Saskia KLUIT, Présidente de la Commission des Questions Sociales, de la Santé et du Développement Durable de l'APCE
Conférencière principale	
10h00 – 10h30	Adélaïde CHARLIER , activiste pour la justice climatique et sociale
Session I : Vers la garantie d'un environnement propre, sain et durable	
10h30-11h30	Facilitateur : Lisa BURKE <i>La reconnaissance du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable (rapport Moutquin)</i> Aurora FLORIDIA, Président·e du Réseau parlementaire pour un environnement sain de l'APCE <i>Le rôle du Conseil de l'Europe : état des lieux des travaux du Conseil de l'Europe dans le cadre du processus de Reykjavik</i> Ragnhildur ARNLJÓTSÐÓTTIR, Ambassadrice, Représentation permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe Charlotte BLONDEL, Vice-Présidente du Groupe Multidisciplinaire <i>ad hoc</i> sur l'Environnement (GME), Direction générale des droits humains et de l'État de droit, Conseil de l'Europe <i>État des lieux national sur la législation et les politiques</i> Paul GALLES, Président de la Commission Environnement de la Chambre des Députés du Luxembourg, membre de la délégation luxembourgeoise auprès de l'APCE XX, Représentant du Parlement belge ou du Ministère en charge de l'environnement en Belgique <i>Questions et réponses</i>
11h30 – 11h45	Pause-café
Session II : Impact des jurisprudences climatiques et environnementaux	
11h45 – 13h00	Facilitateur : Lisa BURKE <i>La jurisprudence climatique de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)</i> Françoise TULKENS, ancienne Juge de la Cour européenne des Droits de l'Homme élue au titre de la Belgique <i>La jurisprudence environnementale du Comité européen des Droits sociaux (CEDS)</i> Olivier DE SCHUTTER, Membre du Comité européen des Droits sociaux, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme <i>Vers une reconnaissance juridiquement contraignante du droit humain à un environnement sain</i> Sumeyra ARSLAN, Représentante de la Coalition européenne pour le droit à un environnement

Impact des contentieux climatiques et environnementaux européens sur le droit et les politiques nationales

Hicham RASSAFI-GUIBAL, Avocat, Docteur en droit public

Questions et réponses

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

Session III : Vers des entreprises responsables et durables

14h00 – 15h30

Facilitateur : **Lisa BURKE**

Les normes et lignes directrices internationales en matière de droits humains et d'entreprises : nécessité d'une harmonisation ?

Kathia MARTIN-CHENUT, directrice de recherche au CNRS affectée à Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

Conduite responsable des entreprises : du contexte international au contexte national

Başak BAĞLAYAN, Experte sur Conduite Responsable des Entreprises, Secrétaire Générale du Point de Contact National Luxembourgeois de l'OCDE

Intégrer la durabilité dans les pratiques commerciales au Grand-Duché Luxembourg

Romain POULLES, administrateur délégué de PROgroup

Questions et réponses

15h30 – 15h45

Pause-café

Session IV : L'implication de la jeunesse et de la société civile

15h45 – 17h00

Facilitateur : **Lisa BURKE**

Engager la responsabilité des États face aux défis du changement climatique

Anne MAHRER, Co-présidente des KlimaSeniorinnen Schweiz (en ligne)

Consultation citoyenne et résultats au Grand-Duché du Luxembourg

Joëlle WELFRING, députée luxembourgeoise, ancienne ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Marion LORENTZ-GOTTARDI, représentante du Klima-Biergerrot

Retour sur leur participation à la COP29

Natasha LEPAGE et **Frida THORSTEINSDOTTIR**, *Climate Youth Delegates* luxembourgeoises

Initiatives scolaires en faveur du climat

Julien LEMMER VELOSO, Président de l'Actionteam4future, Lycée Robert Schuman Luxembourg

Questions et réponses

Clôture de la Conférence

17h00 – 17h30

Anne-Sophie ROUX, militante écologiste

Alexandra SCHOOS, membre de la délégation luxembourgeoise auprès de l'APCE

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE
Commission des Affaires sociales, de la Santé et du Développement durable

Catherine DU BERNARD ROCHY

Cheffe du Secrétariat
☎ +33 3 90 21 50 47
Catherine.du-bernard-rochy@coe.int

Claire DUBOIS HAMDI

Conseillère juridique
☎ +33 3 88 41 33 10
Claire.dubois-hamdi@coe.int

Grazia Alessandra SIINO

Gestionnaire de projet
☎ +33 3 90 21 54 09
grazia-alessandra.siino@coe.int

Stefan STANKOVIC

Assistant de projet
☎ +33 3 90 21 57 46
stefan.stankovic@coe.int

Ozgu TAN

Assistante
☎ +33 3 90 21 48 64
Tan.ozgu@coe.int

CHAMBRE DES DEPUTES, LUXEMBOURG
Service des relations européennes et internationales et du Protocole

Cédric SCARPELLINI

Secrétaire de la délégation
☎ +352 661 289 109
cscarpellini@chd.lu

Yann GERGES

Secrétaire de la délégation
☎ +352 621 656 301
ygerges@chd.lu